

Fiche de données de sécurité

Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE

PINE T PRO BALL

Date de création : 24.04.2018

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : PINE T PRO BALL
Groupe de produits : Produit commercial

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Diffuseur passif de phéromone
Utilisations déconseillées : Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : M2I Biocontrol
1 rue Royale
112 Bureaux de la colline
92313 Saint Cloud
T 05.59.71.76.26
aurelie.pauriche@m2i-development.com

Distributeur : KOPPERT France
147 avenue des Banquets
84300 Cavaillon
France / Tel. : 04.90.78.30.13 / Fax : 04.90.78.98.25
info@koppert.fr

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

01 45 42 59 59
ORFILA Tel. 01.45.42.59.59 (Organisme consultatif officiel)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] H411
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Texte intégral des mentions H : voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Mention d'avertissement (CLP)



GHS09

Mentions de danger (CLP)

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3 Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Fiche de données de sécurité

Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE

PINE T PRO BALL

Date de création : 24.04.2018

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2,6-di-tert-butyl-p-crésol	(N° CAS) 128-37-0 (N° CE) 204-881-4	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Z-13-hexadecen-11-yn-1-yl acetate	(N° CAS) 78617-58-0	1 - 5	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte complet des phrases H: voir section 16

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Premiers soins après ingestion

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données disponibles

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie :

Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Ventiler la zone de déversement.

Procédures d'urgence

Fiche de données de sécurité

Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE



PINE T PRO BALL

Date de création : 24.04.2018

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations

Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2 Conditions de stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé.

Température de stockage

<°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

2.6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)		
France	Nom local	2.6-di-tert-butyl-p-crésol
France	VME (mg/m ³)	10 mg/m ³
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
2.6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)		
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère de travail (réf. : INRS ED 984, 2016)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

PINE T PRO BALL

Date de création : 24.04.2018

État physique	Liquide
Apparence	Aucune donnée disponible
Couleur	Aucune donnée disponible
Odeur	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Non applicable
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2 Autre information

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilités de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4 Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5 Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé

Fiche de données de sécurité

Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE

PINE T PRO BALL

Date de création : 24.04.2018

2.6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

DL50 orale rat	> 6000 mg/kg
DL50 cutanée rat	2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé

2.6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	25 mg/kg de poids corporel/jour
-----------------------------	---------------------------------

Danger par aspiration Non classé

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Ecologie - général	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxicité aquatique aiguë	Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.6-di-tert-butyl-p-crésol (128-37-0)

CL50 poisson 1	5,3 mg/l <i>Oryzias latipes</i> (médaka)
CE50 Daphnie 1	0,48 mg/l EC50 48h - <i>Daphnia magna</i> [mg/l]

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitements des déchets

Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

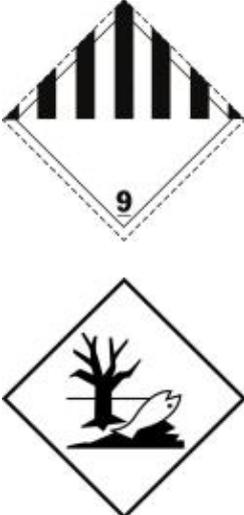
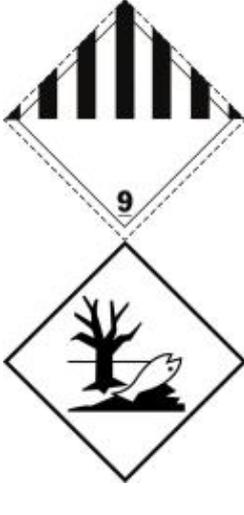
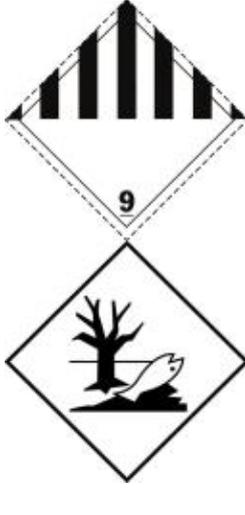
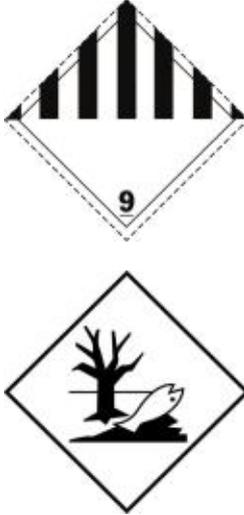
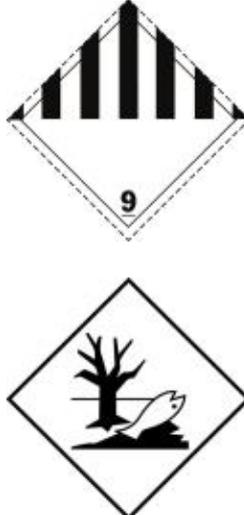
Fiche de données de sécurité
Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE

PINE T PRO BALL

Date de création : 24.04.2018

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
3082	3082	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Description document de transport				
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. ((Z)-hexadec-11-enal), 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
9	9	9	9	9
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui

Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6 Précautions particulières à prendre

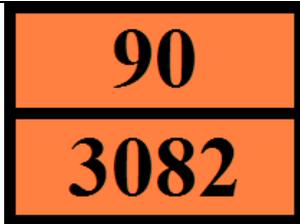
Transport par voie terrestre	
Code de classification (ADR)	M6
Dispositions spéciales (ADR)	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADR)	5I
Quantités exceptées (ADR)	E1
Instructions d'emballage (ADR)	P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	MP19

Fiche de données de sécurité

Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE

PINE T PRO BALL

Date de création : 24.04.2018

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	T4
Dispositions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	LGBV
Véhicule pour le transport en citerne	AT
Catégorie de transport (ADR)	3
Dispositions spéciales de transport – Colis (ADR)	V12
Dispositions spéciales de transport – Chargement, déchargement et manutention (ADR)	CV13
Danger n° (code Kemler)	90
Panneaux oranges	
Code EAC	•3Z
Transport maritime	
Dispositions spéciales (IMDG)	274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	5L
Quantités exceptées (IMDG)	E1
Instructions d'emballage (IMDG)	P001, LP01
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	PP1
Instructions d'emballage GRV (IMDG)	IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	TP2, TP29
N°FS (Feu)	F-A
N°FS (Déversement)	S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	A
Transport aérien	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Y964
Quantités nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	30kg
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	450L
Dispositions spéciales (IATA)	A97, A158, A197
Code ERG (IATA)	9L
Transport par voie fluviale	
Code de classification (ADN)	M6
Dispositions spéciales (ADN)	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADN)	5L
Quantités exceptées (ADN)	E1
Transport admis (ADN)	T
Équipement exigé (ADN)	PP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	0
Transport ferroviaire	
Code de classification (RID)	M6
Dispositions spéciales (RID)	274, 335, 375, 601
Quantités exceptées (RID)	E1
Instructions d'emballage (RID)	P001, IBC03, LP01, R001

Fiche de données de sécurité

Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE



PINE T PRO BALL

Date de création : 24.04.2018

Dispositions spéciales d'emballage (RID)	PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	LGBV
Catégorie de transport (RID)	3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	W12
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (RID)	CW13, CW31
Colis express (RID)	CE8
Numéro d'identification du danger (RID)	90

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe

Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV

Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

SZW-lijst van mutagene stoffen

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

STOT RE 2

H312

H373

Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 2

Nocif par contact cutané.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

Fiche de données de sécurité
Selon les règlements 1907/2006/CE et 453/2010/CE



PINE T PRO BALL

Date de création : 24.04.2018

H400	d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CETTE FICHE N'EST VALABLE QUE POUR LES USAGES ET LES CONDITIONS D'EMPLOI QUI SONT MENTIONNES SUR L'ETIQUETTE. IL EST DE LA RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR DE S'ASSURER QUE LE PRODUIT CONVIENT A L'UTILISATION QU'IL EN PREVOIT.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.